

Règlement championnat du Morbihan

Vétérans en double et double mixte

Art 1 : Il regroupe les joueurs des catégories vétérans à partir de V1, licenciés à des clubs affiliés au Comité56 de Badminton.

Art 2 : Les volants sont à la charge des joueurs au partage, pour les finales le Comité56 fournira 2 volants.

Art 3 : Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux. Double et double mixte.

Art 4 : Les tableaux constitués par catégorie d'âge seront en poule unique ou en poule avec nombre de sortant limitant à 4 matchs maximum par tableau. Si un tableau n'est pas en nombre suffisant, le Comité d'organisation peut regrouper les catégories d'âge ou annuler le tableau.

Art 5 : Les inscriptions sont libres et prises jusqu'au 23/04/2025, les joueurs ou paires seront sélectionnés au CPPH du 24/04/2025. A CPPH et classement égal, départage à la date d'inscription.

Art 6 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter, scinder ou regrouper certaines catégories respectivement trop ou insuffisamment représentées et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du championnat du Morbihan, avec l'accord du Juge Arbitre.

Art 7 : Les frais d'inscriptions seront de 8 euros pour 1 tableau, de 12 euros pour 2 tableaux, à régler lors de l'inscription sur Badnet à l'ordre du Comité56 de Badminton.

Art 8 : Les tableaux de simple homme et dame vétérans (V2 et +) se dérouleront lors du championnat du Morbihan senior.

Art 9 : Les tableaux se joueront sur une seule journée.

Art 10 : Les matchs se joueront en auto-arbitrage.

Art 11 : Le temps d'échauffement sera de 3 minutes après l'appel de leur match.

Art 12 : Le volant officiel sera le RSL 3, et en vente dans la salle au prix de 30 euros.

Art 13 : 1 club sera référent.

Art 14 : La buvette est à la charge du club référent et la recette reste au club référent.

Art 15 : Présence d'un stand officiel, partenaire du Comité56.

Art 16 : Les récompenses sont à la charge du Comité56.

Art 17 : Le championnat se déroule selon les règles du RGC de la FFBaD.

Art 18 : Toute personne s'inscrivant au championnat du Morbihan adhère à ce règlement.

Art 19 : Le présent règlement sera affiché sur le lieu de compétition.